



EQUIPEMENTS ET DEPLACEMENTS

Echelle 1:10000

Yvonand, le 23 avril 2007

Approuvé par la Municipalité le 23 avril 2007

Le Syndic : Le secrétaire :

Bernard Michoud Viviane Potterat

Mis en consultation publique
du 11 mai au 11 juin 2007

Le Syndic : Le secrétaire :

Bernard Michoud Viviane Potterat

Adopté par le Conseil communal d'Yvonand dans
sa séance du 12 novembre 2007

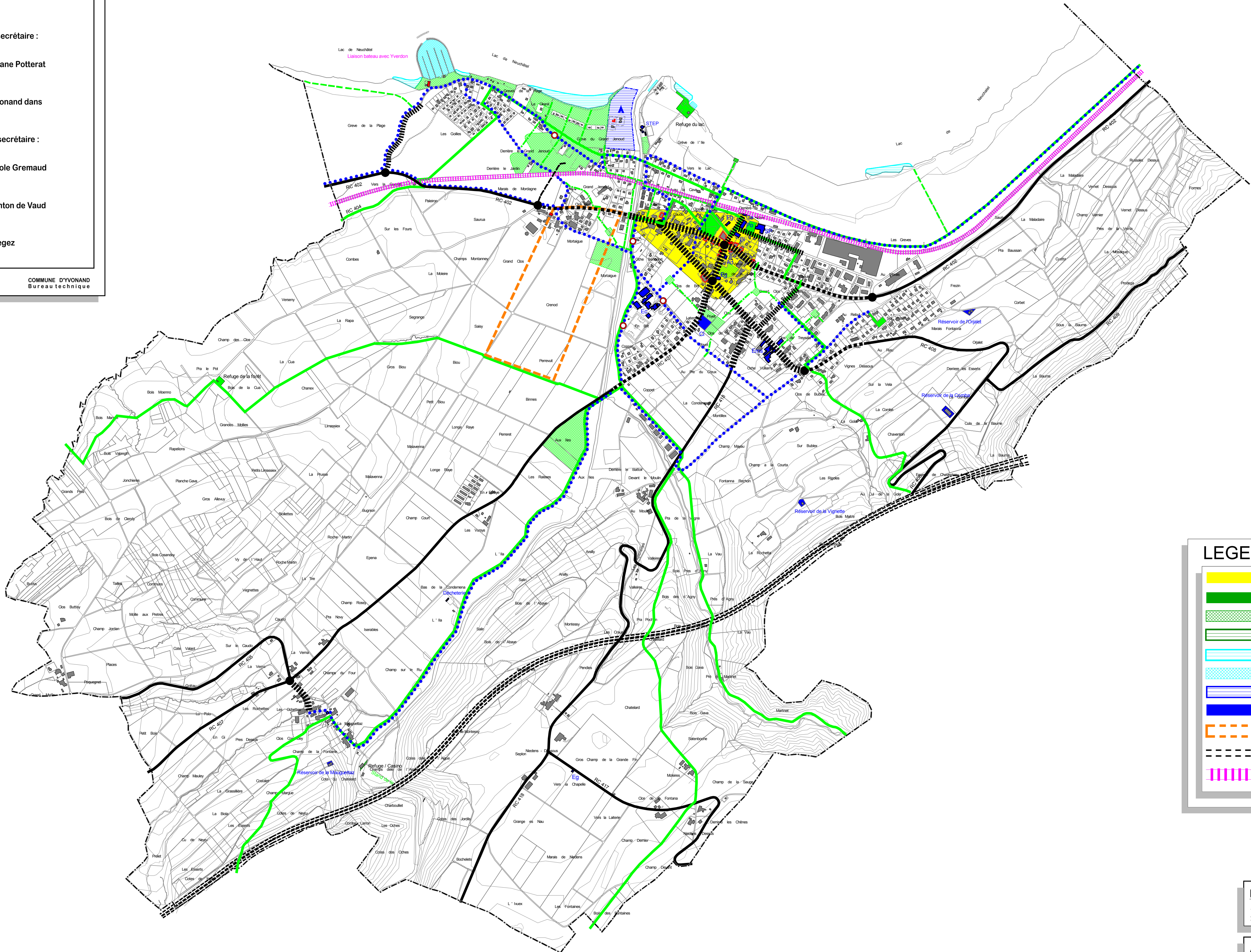
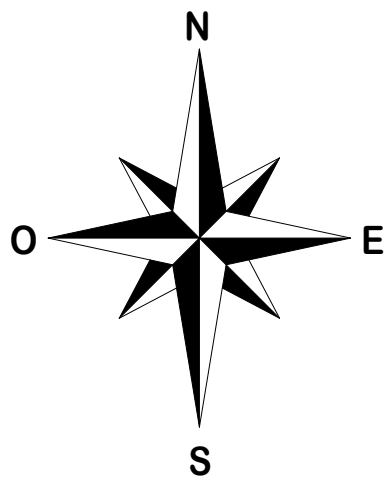
Le Président : Le secrétaire :

Jean-François Jaccoud Nicole Gremaud

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
le 2 avril 2008

L'atteste le Chancelier : pr. Robert Regez

FISCHER et MONTAVON
ANTONIAZZA Dominique
P:\B01D\04lec-10001
COMMUNE D'YVONAND
Bureau technique



LEGENDE

- Activités commerciales et centrales à renforcer
- Espace public de verdure existant
- Espace public de verdure à créer ou à développer
- Place sportive existante
- Plage publique
- Place d'amarrage
- Camping
- Equipement public
- Site archéologique à mettre en valeur
- Autoroute
- Ligne CFF

- Moderation et réaménagement
- Secteur d'entrée de localité
- Route de transit
- Route à créer (indicatif)
- Carrefour à aménager
- Restriction de circulation
- Parcours cyclable et piétonnier
- Parcours piétonnier existant
- Parcours piétonnier à créer
- Tourisme pédestre

Plan de base

- Fond cadastral officiel et en vigueur à la date du plan
- Tracé de l'autoroute, mensuration non en vigueur

Avertissement

Ce plan définit de manière indicative la vocation des territoires et les contraintes d'aménagement à respecter. Ce n'est pas un plan d'affectations. Il ne définit pas les droits de bâtir.